



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Comité national de réflexion éthique sur l'expérimentation animale**

(articles R214-134 à 136 du Code rural et de la pêche maritime)

---

### **Séance plénière du 24 juin 2021**

Ont participé, sous la présidence de Pierre MORMEDE :

Membres titulaires et suppléants : Nicolas GUY, Valérie NIVET-ANTOINE, Michel TARPIN, Patrick GONIN, Véronique MARY, Bijan GHALEH, Raphaël LARRÈRE, Sarah BONNET, Patricia LORTIC, titulaire Amélie ROMAIN, Léa BRIARD, Laurent PINON (*DGRI*), Sandrine BRUYAS (*DGAL*)

Secrétariat : Valérie GOMEZ, Elisabeth NORMAND

Invité : Daniel MARC

Membres excusés : Nicolas DUDOIGNON, Jean Claude DESFONTIS, Emmanuel PICALET

### **Ordre du jour**

1 - Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 25 mars 2021

2 – Validation du Règlement intérieur

3 – Avancées du groupe de travail « Communication »

- S. Picavet / V. Gomez pour le site de travail Pléiade

- L. Briard / L. Pinon pour la page publique sur le site MESRI

Validation de la page de présentation du CNREEA

Validation du rapport d'activité 2020

4 – Avancées du groupe de travail « Agrément des comités d'éthique »

- GT 'composition des comités' (M. Tarpin)

- GT 'moyens des comités' (B. Ghaleh)

5 – Avancées du groupe de travail « Production d'anticorps » (P. Gonin)

## 6 – Questions diverses

- Retour sur la procédure de saisie du CNREEA en cas de litige (P. Mormede/ L. Pinon)
- Information sur l'évolution de la cellule AFiS (L. Pinon)
- Information sur l'audit ministériel des comités d'éthique (L. Pinon)
- Information sur la mise en place du FC3R

- :- :- :- :- :- :- :- :-

Pierre MORMEDE ouvre la séance plénière à 9h, réalisée en visioconférence du fait de la crise sanitaire liée au COVID-19 et vérifie que le quorum est atteint.

L'ordre du jour qui est approuvé.

### 1. Approbation du relevé de décisions de la séance du 25 mars 2021

Relecture et approbation des modifications apportées. Le relevé de décisions est approuvé.

### 2. Validation du règlement intérieur

Article 4 non modifié, le texte est clair sur la présence ou non des invités durant les votes.

Article 6 : l'expression « une semaine » est remplacée » par « huit jours francs ».

Article 7 simplifié : il est confirmé que le procès-verbal a vocation à être public.

Article 11 : confirmation que les documents de travail doivent être à usage interne.

Article 12 : les questions diverses seront à déposer au plus tard trois jours francs avant la réunion.

Le règlement intérieur est validé. Il sera corrigé et envoyé par le Président à tous les membres.

### 3. Avancées du groupe de travail « Communication »

- Evolution du site « Pléiade », site de travail du CNREEA sur l'intranet du MESRI (Valérie GOMEZ, Sophie PICAVET)

Structuration en quatre répertoires (groupes de travail, réunions, documents validés avec procès-verbaux de réunions, références avec documents de travail).

Pas de coéditeurs de travail possibles pour l'instant pour travailler sur des documents communs en préparation. Pour ce besoin de travail commun, il pourrait être possible de travailler sur RESANA, plateforme collaborative pour les travaux interministériels.

Demande : Notifications paramétrables automatiques lors du dépôt de documents.

Réponse : Cette procédure risque d'entraîner une inflation de notifications. Il existe néanmoins des alertes sur Pléiade qui permettent à chaque utilisateur d'être au courant des changements ou nouveautés sans se rendre nécessairement sur le site. Ce système peut répondre à cette demande de notifications et son utilisation peut être paramétrée par chaque utilisateur sur son compte Pléiade en suivant les explications du tutoriel « AlertePleiade » qui est accessible dans « Documents », sous-dossier « Réunions », « 2021 ».

Les groupes de travail sont invités à organiser et abonder leur répertoire dédié et à s'adresser à Valérie en cas de problèmes d'utilisation de cette page.

Demande d'une liste de diffusion avec création d'un fichier Excel (colonne « titulaire », colonne « suppléant » avec mise à jour régulière).

- Validation de la page publique de présentation du CNREEA sur le site du MESRI (Léa BRIARD et Laurent PINON)

But de cette page : historique de ce comité (missions, composition), de ses actions et des documents élaborés (charte nationale, guides de bonnes pratiques en expérimentation animale, recommandations...). Le document de travail validé sera converti en une page web avec une partie générique immuable, et une partie évolutive pour les actualités, avec une problématique de mises à jour difficile à tenir. La mise en ligne de la page dédiée au CNREEA pourra être l'occasion d'une revue globale des différentes pages du site en veillant à clarifier le rôle des différents acteurs.

Objectif suivant : une fois le document validé par le Président à l'issue de la réunion, prise de relais par le MESRI pour la demande de mise en ligne, création d'une page web brouillon qui sera envoyée aux membres du comité pour propositions de corrections.

- Validation du rapport d'activité de l'année 2020

Le rapport d'activité 2020 préparé par le Président est discuté.

Inclusion de la précision sur le travail engagé par le Comité (questionnement moral) au-delà de l'aspect réglementaire et sans lien direct avec la charte nationale.

Le bilan de l'activité des CEEA n'a pas encore été réalisé. Ce bilan pourrait être préparé par un groupe de travail dédié. Il convient de faire converger ce bilan individuel des CEEA et le travail d'autoévaluation des CEEA recueilli par la cellule AFiS.

Le rapport d'activité 2020 du Comité est validé. La version finale de ce document sera envoyée au président de la CNEA (exigence réglementaire). Ce rapport est public et sera mis sur la page du Comité sur le site internet du MESRI et transmis aux CEEA, en les invitant à le diffuser aux établissements utilisateurs rattachés.

#### 4. Avancées du groupe de travail « Agrément des comités d'éthique » (CEEA)

- GT 'structure des comités' (M. Tarpin) / GT 'moyens des comités' (B. Ghaleh)

Laurent PINON informe le Comité que l'association TRANSCIENCE demande au MESRI que lui soient communiqués tous les agréments des CEEA. Dans ce contexte un large échange s'engage sur la démarche à adopter pour l'agrément des CEEA.

Plusieurs options sont envisagées :

- Un agrément provisoire basé sur les textes réglementaires pour les CEEA sans problème pour une sécurisation juridique avec une annonce de la révision des critères d'agrément dans une démarche d'amélioration et d'harmonisation qui pourra conduire à des modifications sur les critères d'obtention de l'agrément provisoire. Quatre critères pourraient être utilisés : composition, moyens, impartialité, règlement intérieur.
- Un agrément définitif quand le travail entrepris par le comité sur ce sujet qui va prendre du temps du fait de son impact sur la situation actuelle des CEEA, sera terminé.

Au ministère de l'Agriculture, la configuration « agrément provisoire court » suivi d'une inspection pour l'obtention d'un agrément plus long est courante avec une possibilité de mise en demeure avec calendrier en cas de problème. Cette procédure qui pourrait être utile pour

les critères de moyens quand les tutelles censées donner les moyens aux CEEA ne l'ont pas fait. Le code rural prévoit des dispositifs de mesures de suspension des CEEA si nécessaire.

Conclusion : une démarche progressive est nécessaire. Le document élaboré conjointement par les deux groupes de travail et qui n'a pas pu être discuté en séance reste pour l'heure un document de travail. Il pourrait mener à des propositions de modifications de l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2013 sur les CEEA sur la base de recommandations approfondies faites par le CNREEA pour que le MESRI puisse éditer des critères d'agrément plus affinés. Il n'y aura pas de recommandation intermédiaire par le Comité.

Une réunion plénière spécifique du Comité sur ce sujet sera programmée en septembre. Les deux groupes de travail continuent l'élaboration de l'avis à l'aune des discussions et des commentaires reçus sur le document.

## 5. Avancées du groupe de travail « Production d'anticorps » (P. Gonin)

Le groupe de travail animé par Patrick GONIN a fait un travail bibliographique et a préparé un questionnaire afin de connaître la situation nationale (Véronique MARY), diffusé par le réseau des SBEA et envoyé par le MESRI à tous les délégataires d'établissements. Il a été envoyé aussi au syndicat du médicament vétérinaire et au LEEM (Les Entreprises du médicament). Il sera dépouillé en septembre, une date butoir de réponse sera mise pour la fin août.

## 6. Questions diverses

- Information sur l'évolution de la cellule AFiS (L. Pinon)

Suite au départ au 1<sup>er</sup> juin de Virginie Vallet, responsable de la cellule AFIS, et de trois experts scientifiques, les recrutements nécessaires à leur remplacement sont sur les rails.

*Depuis le 1<sup>er</sup> mai*

Elisabeth NORMAND (40 %)

*Au 1<sup>er</sup> septembre*

Christophe JOUBERT, vétérinaire, est recruté comme responsable de la cellule. Il est responsable des animaleries de l'Institut Pasteur. La prise de fonction est prévue avec un biseau et une montée progressive de 40 % à 80 % au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Karim MESBAH responsable d'une plateforme à Montpellier.

Frédéric JACQUOT, agent INSERM à la faculté de médecine de Nantes, a travaillé au P4 de Lyon précédemment.

*En Avril 2022*

Frédéric MOYSAN, qui sera alors retraité de Sanofi-Pasteur

Au final, il y aura le même nombre de personnes, avec une légère augmentation de quotité de service (+0,6 ETPT, équivalent temps plein annuel travaillé).

Le MESRI indique que le travail d'audit des CEEA est prévu à l'automne.

- Recommandation du comité sur la phalangectomie

L'envoi des résultats d'une enquête du réseau des SBEA sur les recommandations du Comité (phalangectomie et restriction hydrique chez les primates non humains) sera fait prochainement. Il est rappelé qu'une recommandation ne modifie pas la réglementation. Le MESRI considère qu'une demande d'autorisation de projet pour la seule pratique de la phalangectomie n'est pas réglementaire.

- Retour rapide sur la procédure de saisie du CNREEA en cas de litige (P. Mormede/  
L. Pinon)

#### Question non traitée

- Information sur la mise en place du FC3R

**La séance est levée à 12h30.**

- : - : - : - : - : - : - : -

#### **Abréviations les plus utilisées dans les documents du CNREEA**

CNREEA : Comité national de réflexion éthique sur l'expérimentation animale  
MESRI : Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, dont dépend l'expérimentation animale (département des pratiques de recherche réglementées)  
DGRI : Direction générale de la recherche et de l'innovation du MESRI  
Cellule AFiS : cellule du MESRI en charge de l'utilisation des animaux à des fins scientifiques  
MAA : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation  
DGAL : Direction générale de l'alimentation (MAA), dont dépend l'expérimentation animale (sous-direction de la santé et du bien-être animal, bureau du bien-être animal)  
CNPAFiS : Commission nationale de protection des animaux utilisés à des fins scientifiques (ex CNEA : Commission nationale de l'expérimentation animale)  
CEEA : Comité d'éthique en expérimentation animale  
SBEA : Structures chargées du bien-être animal  
FC3R (centre France 3R) : Structure nationale de référence pour les questions relatives aux '3R' (remplacer, réduire, raffiner) en expérimentation animale

- : - : - : - : - : - : - : -